

En tant que cédant, de quels accompagnements puis-je bénéficier ?

La cession d'entreprise nécessite des compétences poussées dans de nombreux domaines : juridique, comptable, administratif... N'hésitez pas à faire appel à votre Chambre de Métiers pour vous accompagner tout au long du processus de transmission de votre entreprise

[En savoir plus](#)

Quelles sont les obligations fiscales du cédant ?

Vos obligations fiscales varient en fonction de l'opération effectuée (transmission familiale, à un tiers ou à un salarié), du mode de vente (cession de fonds / cession de titres) et du statut juridique de votre entité (entreprise individuelle ou société).

La plus-value éventuelle réalisée par le cédant est soumise à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. Les droits de mutation sont à la charge du repreneur.

Il existe des dispositifs d'allègements fiscaux liés notamment aux donations familiales ou aux motivations du cédant (exonération pour départ à la retraite par exemple).

[En savoir plus](#)

Comment estimer la valeur de mon entreprise ?

Il n'y a pas de méthode de calcul unique pour estimer la valeur d'une entreprise mais différentes approches qui vous permettront d'obtenir une fourchette de valorisation. Elles peuvent se regrouper en 3 catégories :

- L'approche patrimoniale basée sur la valeur de marché du patrimoine de l'entreprise (calculée à partir du bilan, après retraitement).
- L'approche financière basée sur la valeur de l'entreprise par rapport à son marché et à ses évolutions futures (calculs à partir du bénéfice net ou de la marge brute d'autofinancement ou des dividendes...).
- L'approche du barème particulièrement adaptée à la cession des fonds de commerce pour lesquels il existe une côte officielle.

Soyez objectifs et réalistes car les sur-évaluations peuvent faire fuir les repreneurs éventuels.

[En savoir plus](#)

Quels sont les différents modes de cession de mon entreprise ?

Les deux principaux modes de cession sont :

- la vente des parts sociales (titres)
- la vente du fonds de commerce.

Vous pouvez aussi opter pour le système de la location-gérance ou du crédit-vendeur.

[En savoir plus](#)